



ÉTABLISSEMENT

Communauté
d'Agglomération Creil Sud
Oise (60)
24 rue de la Villageoise
60106 Creil

AVIS DE CONCESSIONS

SERVICES

Avis de concession – directive concessions, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre: Concession de service public pour l'exploitation des services de mobilités de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Description: La consultation lancée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a pour objet de confier par contrat de concession de service public l'exploitation des services de mobilité à un délégataire. Le contrat prévoit 3 tranches conditionnelles : TC1 : Optimisation des services scolaires par l'adaptation des types et capacités des véhicules affectés aux besoins des services. TC2 : Mise en place et développement d'un service de vélos en libre-service (VLS) TC3 : Desserte de la Commune de Monchy-Saint-Eloi En complément de l'offre de base, les candidats devront remettre une (1) offre variante obligatoire conforme aux caractéristiques décrites dans le DCE. Ils devront reprendre au sein de cette variante au minimum les demandes formulées pour l'évolution du réseau au sein de l'offre de base. Les candidats pourront proposer toutes autres évolutions d'offre de transport ayant trait à améliorer la productivité du réseau en détaillant pour chacune, l'impact sur les unités d'oeuvre (kilomètres commerciaux/HLP/techniques, les heures de conduites, les effectifs, les véhicules...etc.), la fréquentation, les recettes et les charges. Ces évolutions d'offres proposées devront se placer dans un budget contraint et être financées de ce fait par des gains de productivité équivalents.

Identifiant interne: 2025MOB02 DSP Transport.

Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 60112000.

2.1.2 Lieu d'exécution

2.1.3 Valeur

Informations complémentaires du marché: 82000000 EUR.

Informations complémentaires du marché: 0 EUR.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires de la procédure: 1/ La présente consultation est organisée conformément aux dispositions du Code de la commande publique (« CCP ») et notamment ses articles L. 3111-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants relatifs aux contrats de concession et selon une « procédure ouverte » ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). 2/ La procédure de passation retenue étant une procédure dite « restreinte », elle se décompose de la façon suivante : - Phase candidature : les candidats déposent leur pli contenant l'ensemble des documents exigés au titre de la candidature. À l'issue de l'analyse des candidatures, la Commission de Concession de Service mentionnée à l'article L.1411-5 du CGCT procédera à la sélection des candidats admis à présenter une offre. - Phase offre : Les candidats sélectionnés seront destinataires du dossier de consultation et pourront déposer une offre. 3/ En application de l'article L.1411-5 du CGCT, les critères de sélection des candidatures sont les suivants : - Garanties professionnelles et financières ; - Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ; - Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. 4/ En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces énumérées ci-après à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et qui sera renseignée par chacun des membres. 5/ S'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, L'ACSO pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. 6 / L'appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat. Par ailleurs, la preuve de leurs garanties et aptitudes précitées peut être apportées par tout autre moyen ou justificatif. Afin de permettre l'appréciation de leurs dossiers de candidature, les candidats peuvent demander que soient également prises en considération les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entretenus, et si les candidats démontrent qu'ils en disposeront pendant la durée de l'exécution du contrat. Conformément à l'article R.3123-19 du CCP, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats, même s'il s'agit d'un groupement ou d'un sous-traitant, peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens

existant entre ces opérateurs et les candidats. Dans ce cas, ils justifient des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la PREUVE qu'ils en disposeront pour l'exécution du contrat. Pour ce faire, les candidats produisent alors une déclaration du ou des opérateurs économiques présentés ou, plus généralement, un engagement formalisé et express en ce sens 7/ Les dossiers de candidature réceptionnés hors délai ne seront pas examinés. De même, les candidatures incomplètes, après complément demandé le cas échéant, les candidatures contenant de faux documents ou renseignements ou les candidatures irrecevables au sens de l'article R3123-21 du code de la commande publique seront rejetées. 8/ La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera exclusivement de manière électronique via le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches-securises.fr> À ce titre, il est demandé aux candidats de renseigner une adresse de courrier électronique consultée régulièrement lors du retrait du dossier d'appel à candidature sur le profil acheteur de la CAPSO..

Base juridique : Directive 2014/23/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

2.1.6 Motifs d'exclusion

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: 2025MOB02 DSP Transport.

Titre: Concession de service public pour l'exploitation des services de mobilités de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Description: Actuellement, le service de transport urbain de l'AXO est composé de 8 lignes régulières, 4 services de transport à la demande, 6 lignes scolaires. En complément de l'offre de transport urbain, le réseau AXO comporte un service de location de courte et de longue durée de vélos à assistance électrique, en progression constante depuis sa création en 2021 (116 abonnements souscrits en 2023). Le réseau de transport de l'ACSO est également desservi par des lignes interurbaines et scolaires opérées par la Région Hauts-de-France. Le contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités de l'ACSO aura pour objet de confier l'exploitation des services de mobilité suivants : - Transport collectif urbain - Transport scolaire - Transport à la demande - Service de location de vélos - Tout autre service de mobilité Les principales missions confiées au Concessionnaire sont les suivantes : - Mettre en place une organisation interne adaptée à la consistance du service (fonctions supports, exploitation, maintenance, direction, etc.) ; - Supporter l'ensemble des charges directement liées à l'exécution du contrat dans le respect des normes comptables, fiscales et réglementaires en vigueur ; - Financer et mettre à disposition le matériel roulant non mis à disposition par l'ACSO et nécessaire à l'exploitation du service ; - De manière générale, mettre à disposition les biens nécessaires aux services autres que ceux mis à disposition par l'ACSO ; - Assurer la gestion du personnel ; - Mettre en œuvre une politique de marketing et de communication pour développer la fréquentation, en lien avec l'ACSO ; - Mettre en œuvre des modalités adaptées d'informations voyageurs et les améliorer au cours de l'exécution du contrat ; - Assurer un niveau optimal de qualité de service pour les usagers tout au long du contrat et assurer le suivi de la qualité ; - Assurer l'entretien et la maintenance des matériels et biens nécessaires au service ; Les moyens suivants seront notamment mis à disposition du délégataire : - Le dépôt situé à Villers-Saint-Paul, - L'agence commerciale « kiosque » comprenant un local de régulation en gare de Creil, - Les locaux affectés à la location de vélos situés sur le parvis de la gare de Creil, - Une partie des véhicules nécessaires à l'exécution des services, - Le système fixe et embarqué de radio et de vidéoprotection, - Le parc des vélos destinés à être mis en location courte et longue durées, - Les poteaux d'arrêt, - Les bornes d'information voyageur (BIV) dynamiques implantées sur le territoire, - Les matériels billettiques de validation dits « deuxièmes et troisièmes valideurs », - Système de billettique et de SAEIV (aide à l'exploitation et information voyageurs) prévu dans le cadre du SISMO2, fourni par le SMTCO. Le détail des missions confiées au concessionnaire sont définies dans le DCE qui sera remis aux candidats admis à remettre une offre..

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.
Classification CPV: 60112000.

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

Durée par mois: 84.

5.1.4 Renouvellement

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 82000000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.

Description : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession. Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes et selon la numérotation indiquée.

1.1. Lettre de candidature datée et signée par une personne engageant la société (ou formulaire DC1 téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>) 1.2. Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et chaque membre du groupement. 1.3. Identification de chaque membre du groupement d'entreprises, pouvoir donné au mandataire par les cotraitants habilitant le mandataire au nom de l'ensemble du groupement à signer le contrat. 1.4. Déclaration sur l'honneur du candidat attestant : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts ». 1.5. Déclaration sur l'honneur relative au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnés aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail. 1.6. Numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE ou équivalent étranger. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises. Capacité économique et financière 2.1. Bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices clos - ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France. 2.2. Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation. Capacité technique et professionnelle Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 3.1. Présentation de l'entreprise candidate ou du groupement candidat. En cas de groupement, devront être clairement précisés : l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. 3.2. Présentation du savoir-faire du candidat en matière de conception, réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation. 3.3. Les références pertinentes vérifiables du candidat au cours des cinq dernières années pour les opérations de construction et des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation. 3.4. Note décrivant les moyens techniques et humains du candidat : - Effectifs par catégorie de personnels, qualifications ; - Outillage, matériels, équipements techniques, etc..

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La concession est attribuée sur la base des critères annoncés dans le DCE qui sera remis aux candidats admis à remettre une offre..

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 17/12/2025 à 12:00.

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Une signature ou un cachet électronique avancé ou qualifié [tel que défini dans le règlement (UE) no 910/2014] est requis.

Variantes : Autorisée

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

5.1.15 Techniques

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Amiens

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt à être lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (60)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Amiens

Section 8 - Organisations

Organisation : Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Nom officiel : Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 20006804700014.

Adresse postale : 24 rue de la Villageoise.

Adresse postale : 24 rue de la Villageoise.

Ville : Creil.

Code postal : 60106.

Pays : France.

Adresse électronique: e.lammelin@creilsudoise.fr.

Téléphone: +33 344647474.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif d'Amiens
SIRET : 17800005500016
code postal : 80000
Pays : France
Tél : +33 322336170
Mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr
Taille de l'opérateur économique : Aucun

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :4257857a-36b8-4ed3-8e30-5f93d6b8d014

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de concession – directive concessions, régime ordinaire.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.